

UGGC Avocats conseille le groupe GEOTEC

LE MONDE DU DROIT

5 FÉVRIER 2019



UGGC Avocats, cabinet français pluridisciplinaire en droit des affaires, a accompagné le groupe GEOTEC, dans sa prise de participation majoritaire dans les sociétés AD Nord et A2EP Géosolutions, deux filiales du groupe de géotechnique néo-calédonien A2EP.



UGGC AVOCATS

Le groupe GEOTEC est un bureau d'études en ingénierie géotechnique et environnementale qui conseille l'ensemble des interlocuteurs dans l'acte de construire : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, bureaux de contrôle et experts. Il intervient de la conception à la

construction de matériels géotechniques jusqu'à la réalisation d'études complexes. Le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de plus de 64 millions d'euros et emploie actuellement 600 collaborateurs répartis sur une vingtaine d'agences en France métropolitaine, en Guyane, en Afrique et en Belgique.

Suite à sa prise de participation dans les deux filiales du groupe A2EP, le groupe GEOTEC reprend toutes les activités d'AD Nord (géotechnique, laboratoire d'essais, maîtrise d'œuvre routière, assistance à maîtrise d'ouvrage, topographie et recherche d'amiante) et acquiert également les activités de géotechnique, contrôle travaux, laboratoire, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre d'A2EP Géosolutions.

L'équipe d'UGGC Avocats qui a accompagné GEOTEC dans la prise de contrôle de ces deux filiales était composée de Charles-Emmanuel Prieur (associé), Laura Malach (consultante) et Dalida Yusupova (collaboratrice).

Le groupe A2EP était conseillé en matière de marques et de propriété intellectuelle par les avocats calédoniens Marie-Astrid Cazali, Lorraine Laborde et Frédéric Descombes (cabinet DS Legal).